

Conseil municipal du 18 avril 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni mercredi 18 avril sous la présidence du maire Alain PIERRE et a pris les décisions suivantes à l'unanimité :

Compte Administratif de la commune pour 2011 : Dépenses de fonctionnement : 661 584€ ; recettes de fonctionnement : 1195 715€

Dépenses d'investissement : 730 853€ ; recettes d'investissement : 143 876€

Restes à réaliser pour le Centre de Secours - Subventions à percevoir : 160 000€- Dépenses : 5000€

Résultat affecté à l'investissement : 314 619€ - au fonctionnement : 155 000€.

Déficit global : 52 846€

Compte Administratif de la forêt : Dépenses de fonctionnement : 14 024€ ; recettes de fonctionnement : 20 236€

Dépenses d'investissement : 2 268€ ; recettes d'investissement : 7 845€.

Excédent global : 11 789€

Résultat affecté à l'investissement : 5 577€ - au fonctionnement : 6 212€.

Approbation du budget 2012 : Budget de la commune : Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 011 216€.

Dépenses et recettes d'investissement : 960 940€.

Les objectifs 2012 concernent principalement des travaux d'entretien des bâtiments (100 000€), d'un programme de travaux routiers (150 000€), des travaux importants de maçonnerie dans les cimetières dont la pose d'un columbarium (50 000€) . Des subventions seront demandées pour la réalisation de ces travaux.

Budget forêt : Dépenses et recettes de fonctionnement : 58 522€.

Dépenses et recettes d'investissement : 22 977€.

Imposition : les taux sont inchangés.

Subventions aux associations et à la coopérative scolaire : le budget prévu est de 11 826€.

Tourbière de Morevoid : Afin de pouvoir prendre une décision relative à sa protection, le conseil municipal demande qu'une visite des lieux avec le Conservatoire des Sites Lorrains soit organisée.

Redevance d'occupation du domaine public :

Le Conseil Municipal décide l'application d'une redevance auprès de France Télécom.

Eclairage public : Le devis de travaux pour le changement de deux armoires de commande présenté par le Syndicat Mixte Départemental des Vosges est accepté pour un montant total de : 8 556.10 € hors taxes la participation de la commune sera de : 4 791.42 €.

Jugement du tribunal : Le tribunal condamne un ancien locataire au paiement de 4 892.27 €. au profit de la commune.

Assurance du personnel : Le conseil accepte la proposition d'appel d'offres présentée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin d'assurer les rémunérations du personnel dues par La commune en cas d'accident.